

## 5. Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

### **Délibération 2023-02-27-014**

#### **Rapport**

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	63
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	72

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), à travers sa commune principale Montville<sup>1</sup>, compte au moins une commune supérieure à 3 500 habitants. La Communauté de Communes est donc tenue d'organiser au sein de son assemblée plénière un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Monsieur Bruno LEGER précise que l'essentiel des éléments portés au débat ont fait l'objet d'un examen de la Commission « Ressources » réunie le 07 Février dernier à La Rue Saint Pierre.

Conformément au cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf PJ n°1.) a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un DOB dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2023. Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Il est donc proposé :

- d'étudier le contexte économique international, national et régional ;
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires ;
- de présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2023.

Ce rapport donne lieu à un débat par le Conseil Communautaire, à l'issue duquel il est pris acte de ce débat sans autre formalisme d'adoption.

Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

<sup>1</sup> 4 642 hab. population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Enfin, il est transmis aux communes membres tenues aux mêmes obligations de réciprocité d'information.

A l'issue de l'exposé complet de Monsieur Bruno LEGER, Monsieur Le Président donne la parole à l'assemblée.

Les questions étant épuisées, Monsieur Le Président fait constater que le débat sur le DOB 2023 a eu lieu.

## Délibération

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Nombre de votants	72
Votes pour	72
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Lionel SAILLARD